



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 114 e) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres élections : élection des membres
de la Commission des Nations Unies pour le droit
commercial international**

Lettre datée du 6 juin 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au système de roulement convenu entre les États d'Europe orientale pour la composition de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la République de Pologne renoncera à son siège à la CNUDCI en faveur de la République de Croatie le dernier jour précédant l'ouverture de la quarantième-cinquième session de la Commission en juin 2012.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 e) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Witold **Sobków**

